



L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE



DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
outre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT

Prix des insertions.

Faits divers	1 fr 00
annonces, la ligne.	0 30
Réclames, la ligne.	0 75

CHOSES D'ALLEMAGNE

Une dépêche de source anglaise, datée d'Halifax, le 16 courant, annonce que les résultats des élections qui ont eu lieu la veille en Allemagne indiquent la défaite de la loi sur l'armée.

On se souvient qu'il y a quelques semaines, après une séance laborieuse, le parlement a repoussé la loi militaire par 210 voix contre 162.

Le coup de clairon lancé par le chancelier Caprivi contre la France n'a pas entraîné le parlement; au contraire il l'a fait reculer.

L'image de la France et de la Russie menaçant les frontières, les promesses, les intrigues, la crainte de la dissolution, rien n'y a fait.

Richter et ses amis sont restés impassibles! Immédiatement le grand chancelier Caprivi a donné au parlement lecture du décret de sa dissolution.

L'empereur a cru qu'une nouvelle chambre lui accorderait ce que l'ancienne lui refusait et pour cela il a voulu faire appel au pays.

Le pays lui a répondu en approuvant ses représentants, le chauvinisme teuton a su se plier devant les nécessités sociales, il a jugé qu'il ne suffit pas d'avoir les gibecières pleines quand le porte-monnaie est vide.

On lui a offert le moyen de faire des héros; il a envisagé la ruine, et il a abandonné sa fanfaronnaise devant les exigences de son estomac.

A quoi servirait de vendre les pendules volées dans nos maisons pendant la dernière guerre pour acheter des munitions qui n'auraient peut être d'autre résultat que de permettre à la France d'aller à Berlin en demander la restitution soit en nature soit en équivalents.

L'heure de la justice approche chaque jour pour nous, à grands pas!

Comment l'aurons nous? tout dépendra des caprices du grand empereur qui n'a guère que deux moyens de remédier à la misère de son peuple: la paix ou la guerre, un décret général ou une guerre immédiate.

Malgré notre haine pour le peuple allemand, notre légitime désir de vengeance, nous souhaitons que Guillaume II soit assez sage pour choisir la paix.

Comme conséquence du désarmement général l'arbitrage international s'emposera.

Certes les hommes sont meilleurs arbitres que le canon et le fusil.

Le député allemand Bebel qui en 1870 protesta contre la guerre et en 1871 contre l'annexion et qui fut en 1872, pour ce fait, condamné à 2 ans de fortresse et expulsé de Leipzig pour crime de «hauta trahison» a fait dernièrement au parlement la proposition d'un tel arbitrage en disant: «Je crois qu'il serait digne du reichstag de s'occuper de cette question, même en courant le risque qu'un tribunal international soulève la question d'Alsace-Lorraine.»

Ces paroles ont exaspéré à tel point le chancelier allemand qu'ils l'ont poussé à prononcer ces paroles.

« Le député Bebel nous recommande les tribunaux internationaux d'arbitrage. Il a admis la possibilité qu'un pareil tribunal soulève un beau jour la question alsace-lorraine. Il a insinué que nous avons contribué à faire éclater la guerre de 1870 et qu'il y a des gens qui soutiennent cette thèse avec plus de force et d'assurance encore que lui. Eh bien, si un tribunal se réunissait et faisait connaître, à propos de n'importe quelle question son avis sur la question alsaciennes-lorraine et si cet avis portait que l'Allemagne doit rendre l'Alsace-Lorraine, je suis convaincu que l'Allemagne ne se soumettrait jamais à cette décision et qu'elle aimerait mieux verser jusqu'à la dernière goutte de nos sang que de rendre l'Alsace-Lorraine. »

La conviction du grand chancelier pourrait être mal fondée et il pourrait bien apprendre à ses dépens et aux dépens de son grand maître que lorsqu'un peuple est par trop opprimé lorsque pour la gloire des chefs on veut en faire de la chaire à canons, les sentiments d'humanité et de fraternité se réveillent parfois à tel point chez lui qu'il sait briser ses chaînes et crier avec le bon droit et la justice: « le moment d'obéir a cessé il nous plaît maintenant de commander. »

Ce jour-là les empires se transforment en républiques, les trônes vermoulus s'écroulent, la République universelle s'étend de plus en plus, les peuples se font des concessions, se rendent ce que l'ambition des rois leur a élevé et la paix longue est féconde est assurée.

Alors, mais alors seulement, on peut désar-

FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

No 11

UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

XV

Ce fut un enchantement pour les époux X... que les premiers jours passés à Langlade. Comme dans cette contrée il n'y a pas d'hôtel à voyageurs, ils étaient allés se loger dans une ferme où on prenait des pensionnaires. Pas de luxe, bien entendu; le confortable réduit au minimum. Mais à quoi leur auraient servi les tapis d'Aubusson, les portières richement drapées, les lampadaires en stuc, et tous ces vains ornements qui n'ont qu'un but:

grossir la note à payer? Pourvu qu'ils trouvassent les choses nécessaires à la vie, leur ambition n'allait pas au delà.

La chambre qu'ils occupaient était d'une simplicité monacale: quelques chaises, une table de nuit et un lit, mais dans ce lit, bienfait inappréhensible, une bonne couette de plumes, du fin duvet de moyac, de calculot et de bacayère. On enfonçait là dedans comme dans de la ouate, et ça valait tous les sommiers élastiques dont les ressorts geignards font le désespoir des voisins, surtout dans les maisons en bois.

Ils se levaient de bonne heure, car comment paresser au lit, quand la radieuse clarté du soleil vous enveloppe d'un bain de gaieté. Ils faisaient un bout de toilette, et presque toujours une discussion s'élevait entre les époux à propos de la question-corset.

— Bête! disait Albert à sa femme,

pourquoi t'emprisonnes-tu la taille dans cet appareil de torture? La poitrine libre dans Langlade libre, voilà mon principe, si j'étais de ton sexe.

Mais Adeline répondait que c'était une habitude prise chez elle depuis l'enfance; qu'il lui semblerait qu'elle marcherait nue, si elle ne mettait pas de corset. « Après tout, disait-elle, je n'ai pas tant d'estomac que ça à emballer. »

Et comme conclusion: « Et puis je ne me serre pas! » Prétention commune à toutes ses compatriotes!

Albert cédait, convaincu une fois de plus que les bons arguments ne valent rien auprès des femmes, quand ils sont en opposition avec leurs goûts. La dispute finissait par un gros bon baiser qui avait pour témoin le malencontreux corset, aux premières loges pour assister à la réconciliation.

A proximité de la ferme, s'étendait la



mer, sans crainte de nouvelles ambitions, de nouvelles querelles d'allemand.

En attendant les journaux nous annoncent qu'un ingénieur français M. Bouquet arrive à St Petersbourg porteur d'un nouveau fusil de guerre à 100 coups et l'envoie par la maison Krupp à l'exposition de Chicago d'un canon de 120 tonnes.

Une balle de nos fusils Lebel traverse à 100 mètres cinq files d'une troupe en formation de combat.

A 400 mètres, une balle perce 4 membres les uns derrière les autres, en perforant les os les plus résistants.

A 800 mètres, une tôle de fer de deux millimètres est perforée, et un bloc de sapin de 1 mètre 10 est traversé.

A 1.200 mètres, une balle perce deux membres l'un derrière l'autre sans jamais rester dans la blessure.

Dans l'expédition du Dahomey, on a vu des nègres atteints par les balles, à travers les arbres derrière lesquels il s'étaient abrités.

Enfin la statistique démontre qu'en cas de guerre, l'Allemagne et l'Italie pourraient jeter sur notre frontière 1,700,000 fusils, 90,000 sabres et 4 800 canons et sur la frontière russe 1,000,000 fusils, 80,000 sabres et 3,500 canons.

La Russie lui opposerait 737,000 fusils, 63,000 sabres et 2,356 canons.

Et la France 1,700,000 fusils 97,500 sabres et 4,800 canons.

Soit au total 5,137,000 fusils, 335,000 sabres et 15,456 canons qui seraient maniés par 7,600,000 hommes.

Et nous sommes à la fin de XIX siècle !!!

Encore sur le divorce, comme dans notre avant dernier numéro, mais cette fois ce n'est plus pour faire de la statistique, c'est pour citer un nouveau cas de divorce trouvé par le pays des grandes découvertes : les États Unis.

Deux époux demandaient réciproquement à être affranchis du doux lien d'hyménée. Ils faisaient valoir devant le juge des griefs variés. Le juge les trouvait aussi insuffisants que le consentement mutuel que la loi a le tort de ne pas admettre, après une épreuve suffisante.

Tout à coup l'épouse eût une trouvaille de génie ; elle déclara que son mari abu-

sait de la cigarette, qu'il en fumait tout le long du jour et même la nuit.

Le juge immédiatement retint le grief et rendit ainsi son jugement :

« Attendu que X fait abus du tabac à fumer, ce qui est de nature à causer de graves ravages sur la santé ; que, dans ces conditions, la plaignante, justement soucieuse de posséder des enfants sains et robustes . . . , attendu que X . . . en fumant jusque dans son lit, ne peut qu'être amené à négliger d'abord, puis à méconnaître tout a fait ses devoirs conjugaux.

« Par ces motifs,

Prononce le divorce au profit de la dame X . . . »

Voilà un jugement qui va être agréable à la société contre l'abus de tabac.

A fortiori celui qui chaque serait exposé à voir prononcer le divorce contre lui. Pourquoi ?

That is the question.

SOCIÉTÉ MUSICALE

Dimanche dernier à 3 heures la Société musicale offrait sur la place du Gouvernement à M. le Gouverneur deux morceaux de son répertoire ; la Marseillaise et le Chant du départ.

Elle se mettait ensuite en marche pour Robin où c'évitait avoir lieu de 4 à 5 h. le concert que nous avons annoncé à nos lecteurs dans notre numéro précédent.

Tous les membres honoraires semblaient s'être donné rendez-vous dans les jardins et l'établissement de Robin.

En outre tout le reste de St-Pierre s'était rendu, en face de cet établissement, sur la montagne, dont chaque roche servait de strapontin aux amateurs de bonne musique.

On apercevait de loin ces grappes hu-

maines formées en partie de charmantes jeunes filles et mères de famille avec leurs enfants. Ce coup d'œil était d'autant plus agréable qu'il était agrémenté de charmantes toilettes.

L'exécution a été comme depuis un certain temps, très bonne.

L'éclat de cette fête était rehaussé par la présence de notre sympathique gouverneur accompagné de sa famille.

Après le concert, un banquet réunissait tous les membres de la société.

Certains de nos amis qui sont restés à banqueter entre eux ont été touchés du bon accord qui n'a cessé de régner entre tous les différents sociétaires.

Le retour a eu lieu dans un ordre et une tenue parfaits vers dix heure du soir,

Nous apprenons que cette société donnera dimanche à 3 heures et jeudi suivant à 8 heures 1/2 du soir des concerts sur le Kiosque, place du gouvernement,

En considération du trop court séjour de l'amiral, en juillet, dans notre colonie la grande fête préparée en son honneur aura lieu à son retour du mois d'août.

Faits divers

Vendredi, vers quatre heures du soir, le brigadier Dangla et le gendarme Dourisbourg se dirigeaient vers l'Anse à Raveau, à la recherche de marins absents illégalement.

Arrivé près de l'étang du Milieu, en face de la ferme Jourdan, le gendarme Dourisbourg, qui passait du côté Nord de cet étang, aperçut de loin une femme qui se

dune que l'Océan baignait des deux côtés. Elle s'aminçait en une plage longue, longue, avec un sable jaune, jaune, fin, fin, pas mou du tout. Dès qu'Adeline y posait le pied, elle avait une envie folle, à laquelle d'ailleurs elle ne résistait pas, d'ôter ses bottines, ses bas, et de courir, les jambes nues. Elle courait, toute rose, très amusée, disant que ce sable lui causait des chatouilles.

Et à chaque instant, c'étaient des cris de joie au sujet de trouvailles échouées sur le bord du plain : des coquilles évidées, des algues marines découpées en lanières, des épaves amincies et triturées par le flot, objets sans valeur, aurait dit un vérificateur des douanes, mais très intéressants pour Adeline.

Ce qui la dégoûtait, par exemple, c'était la rencontre de méduses énormes, affalées dans le sable, vrais paquets de gélatine où miroitaient toutes les couleurs

de l'iris, signe qu'elles respiraient encore. Il aurait fallu une lame charitable pour les remettre à flot, leur donner une friction dans les cheveux emmêlés de sable et de cailloux, mais le shampooing de la mer se faisait attendre. Et les pauvres méduses gisaient là, escarbouillées, traitées de « souillons » par Adeline qui avait hérité de sa mère la propriété.

Au milieu de la dune s'élevaient deux monticules de sable plus communément appelés dans le pays « buttereaux. » Qui donc aussi les avait baptisés les *Tétons de Madame Dibarbourg* ? Ça se perdait dans la nuit du passé. Personne — au temps d'Adeline et d'Albert — n'aurait pu affirmer qu'ils correspondaient à ceux de la vénérable dame qui leur avait donné son nom. Vus de loin, ils étaient décoratifs, encore que celui de gauche effrité par les frimas, eut perdu depuis bien des années la pointe de son fer de lance. Le butte-

reau droit, en revanche, affectait une forme ovoïde des plus remarquables, si illusionnante qu'un Jésuite Canadien, le Père H., passant par là avec un Jésuite français, le Père F., avait tendu un mouchoir à celui-ci pour qu'il s'en couvrit les yeux. Eprouver des tentations à la vue des *Tétons de Madame Dibarbourg*, c'est un comble, mais de quoi ne s'alarme pas la conscience d'un Père jésuite Canadien ?

Adeline, elle, regardait ces renflements de sable, sans baisser les yeux. Ils ne lui faisaient pas honte. Elle savait, la maligne ! que ces bosses, aspérités, monts, promontoires, appelez ça, comme vous voudrez, ne s'apprécient ni au poids ni à la circonférence ; sans cela, n'est-ce pas, Melière, les nourrices obtiendraient le premier prix ?

L'ascension d'un de ce buttereaux paraissait, du premier abord, assez difficile,

jetait dans l'eau, et sa première impression fut qu'elle se baignait,

Mais quand il la vit prendre le large, s'enfoncer sous l'eau, réapparaître, pour disparaître encore, se débattre en un mot, il comprit qu'il était en présence d'un suicidé. Il courut tout d'une traite jusqu'à l'étang et chercha à porter secours à la malheureuse.

Le sauvetage n'était pas facile. L'étang est très vaseux, et comme le gendarme Dourisbourg ne sait pas nager, il enfonçait dans la vase sans pouvoir se soutenir sur l'eau.

Enfin, après des efforts inouïs, il finit par saisir la femme, qui, avec l'énergie du désespoir, résistait à son sauveur et cherchait à s'échapper de ses mains. C'était une lutte acharnée dans laquelle on ne savait qui aurait l'avantage.

Quand le brigadier Dangla qui se trouvait à environ quatre cents mètres de là accourut pour venir en aide à son camarade, la femme était hors de danger, mais les deux braves militaires eurent toutes les peines du monde à la maîtriser. Elle voulait se rejeter à l'eau, disant qu'elle était trop malheureuse et que personne ne l'empêcherait de se détruire.

Cette malheureuse femme, qui se nomme Dora Fitzpatrick, veuve Roland, âgée de 39 ans, donne souvent l'exemple d'un dérangement d'esprit. Reconduite à son domicile, rue Marguerite, elle est tombée dans une prostration dont il est difficile de la faire sortir. Nous prions nos lecteurs de lui venir en aide par quelques dons. Jamais leur charité n'aura plus de raison de s'exercer. La veuve Roland ne reçoit que le pain du bureau de bienfaisance. C'est la seule subsistance. Elle a un fils de treize ans, très intelligent, mais qui, obligé de veiller sur sa mère, ne peut travailler à la grave. Sa fille âgée de quinze ans est à l'ouvrage.

Pitié pour cette malheureuse abandonnée !

Cette coulée de sable qui s'aminçait vers le cône était tellement lisse, tellement immaculée, qu'on aurait pu la croire inviolable aux pas humains. Cette fantasmagorie s'évanouissait, dès que l'assaut était tenté. Sous la pression du corps, un éboulement se produisait, par suite un point d'appui, et d'éboulements en éboulements, on arrivait à gagner le faîte.

Adeline ne pouvait jamais monter jusqu'au haut. A mi-côte, elle se laissait choir, sans souffle, les jambes cassées. Elle se tassait alors dans le sable jusqu'à la naissance du buste et dans ce four improvisé elle ne bougeait pas plus qu'un terme.

A son mîri qui s'attachait à ses yeux, à ses lèvres, comme pour l'interroger, elle répondait : « je suis bien, j'ai chaud, je voudrais rester comme cela jusqu'à la fin de mes jours sans vieillir. »

Quand la chaleur devenue par trop in-

Le 15 juin, à 3 heures du soir, au bout de la cale du Commerce, un marin tout à fait pochard s'est jeté à l'eau. Voulait-il réellement se noyer ? Il se tenait cramponné à un doris et plongeait de temps en temps la tête dans l'eau, répétant à satiété : « Mes amis, je veux mourir ! A quoi bon travailler pour les armateurs ? » Ces extravagances amusaient le public qui haranguait cet homme insensible d'ailleurs aux raisonnements. M. Clinton, dont le magasin est en face, comprit le danger que cet individu courait et lui porta secours.

Sur ces entrefaites, la gendarmerie arriva et fit cesser le scandale, en conduisant notre pochard au violon. Il était tout mouillé. On le déshabilla et on le roula dans des couvertures. Il recouvrut mal ces bons procédés, car une demi-heure après son incarcération il démolissait tout dans la cellule et fit pour trente francs de dégâts, suivant l'estimation de M. Guerguin.

Dégrisé, le marin a déclaré se nommer Achille Neveu, âgé de 37 ans, embarqué sur le navire *Bretagne*. Il a beaucoup regretté ses écarts de conduite qui lui ont coûté la joie somme de trente francs.

Dimanche soir, au haut de la rue Granchain, un marin dieppois ameuté tout le quartier par ses facéties burlesques. Vêtu d'une chemise rouge, les bras et le cou nus, il agitait les bras dans le vide, s'écriant : « Un coup de tampon ! qui veut un coup de tampon ? »

Où la scène prit un caractère tragico-comique, c'est lorsque M. Caperon, procureur de la République, vint à passer. L'ivrogne qui ne le connaissait pas l'accosta pour lui proposer de se mesurer avec lui. Le Procureur rebroussa chemin pour ne pas être obligé de se battre contre ce pochard, d'ailleurs inoffensif.

Avis à ceux qui seraient tentés d'imiter de Rogard le cynique entêtement. Il s'était engagé à Saint-Malo pour faire la pêche du Banc sur le sloop *Immaculée*

Conception, puis ayant touché quatre cent vingt francs à titre d'avances, il avait trouvé charmant de filer à l'Anglaise. Rattrapé au Havre il fut expédié ici sur le navire *Marie-Joséphine*. Mis en demeure d'accomplir son engagement, il s'y refusa disant qu'il était né pour le long-cours, et que la pêche de la morue ne convenait pas à son tempérament. « Et les avances ? » lui demanda-t-on. — Ah ! les avances, je les ai boulottées, a-t-il répondu. Le tribunal maritime commercial a trouvé cette façon d'agir un peu trop sans gêne et dans sa séance du 16 juin a condamné ce marin récalcitrant à deux ans de prison. Ajoutons que Rogard avait déjà éterné en France pour pareil méfait.

Les propriétaires des maisons de campagne, route de Savoyard, feront bien de fermer leurs portes. Six ou sept marins déserteurs rodent dans la montagne, recherchés d'ailleurs par la gendarmerie. Un pain a été volé à la ferme Girardin. C'est en rendant les vols de vivres impossibles, que les riverains de Savoyard aideront les gendarmes à s'emparer des déserteurs.

Dimanche soir, à la fermeture du café du Midi, un accident est arrivé à un jeune homme, Noël Lefèvre. Il a glissé sur les marches d'entrée, cercle de fer, et sa tête a porté si malheureusement qu'il s'est fait à l'occiput une profonde blessure,

Le 17 juin, vers 40 heures, au moment où le café de France fermait, sept marins qui passaient ont voulu se faire ouvrir. Sur le refus de la propriétaire, mademoiselle Marie-Joseph Loguy, ils ont pris des piquets et des avirons et ont brisé la devanture. Après ce brouillard, ils ont pris la fuite. Un seul a pu être arrêté. C'est un homme de cinquante ans, l'égale de naissance. Il rejette tout sur son état d'ivresse et ne se rappelle de rien. Il a

supportable les chassait de leur observatoire, ils dégringolaient avec, derrière eux, des éboulées de sable qui bruissaient comme de la soie d'ployée. Ah ! la descente n'était pas longue. Ils arrivaient en bas du versant, ruisselants de poudre d'or, mais la dune n'en était pas à quelques parcelles près ; on pouvait la voler impunément.

XVI

Le bain de mer marquait l'apogée de ces après-midi ensoleillés. Adeline aimait le bain froid non pas tant pour le plaisir que lui causait la fraîcheur de l'eau que par le désir de tenir ses chairs en belle forme. Elle avait choisi pour se déshabiller une vieille carcasse de navire où elle trouvait à peu près la sûreté discrète d'une cabine. Imaginez un vaisseau de haut bord, enlisé dans le sable, crénélisé comme une forteresse, d'où on pouvait tout voir extérieurement sans être vu.

C'était large, spacieux et commode. Des ravageurs avaient, il est vrai, allégé la carcasse de toute la ferraille bonne à prendre, mais leurs doigts s'étaient usés vainement sur des pitons trop bien enfoncés. Ces pitons, Adeline s'en servait en guise de porte-manteaux. Il y avait aussi de solives transversales, solidement charpentées, qui avaient résisté à la dent du Temps, et ces poutres étaient d'excellents sièges, quoique un peu durs.

Pourquoi Adeline se serait-elle montrée exigeante ? Elle ne payait pas de location. Le meilleur navire naufragé ne peut offrir que ce qu'il a. « Je le prends, disait Adeline, tel qu'il se poursuit et comporte. »

(A suivre)

demis la cabaretière.

On nous écrit de Miquelon que le 15 mai un incendie considérable s'était allumé dans les brousses, à huit kilomètres au sud de Miquelon, (colline du ruisseau du Renard).

Cet endroit est tourbeux, et les suites ne sont pas bien à craindre. Cependant nous espérons que la pluie abondante de lundi aura maîtrisé le feu.

A Girardin, l'intelligent propriétaire de la ferme où il a installé dernièrement, route de Savoyard un tir dont nous avons parlé à nos lecteurs, organise pour dimanche prochain un concert suivi de bal qui sera donné dans sa propriété.

Ce concert sera exécuté par la musique de la Société Sainte-Cécile, qui partira à 3 heures de la place du gouvernement après avoir joué deux morceaux de son répertoire.

Nous sommes persuadés que ce premier bal de l'année attirera de nombreux amateurs,

Le prix d'entrée est fixé à 1 fr. 35 par couple.

OBJETS TROUVÉS

Il y a environ 15 jours, le jeune Edgard Duquesnel a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme.

Madame veuve Munier la rendra à son propriétaire contre indications d'usage.

Venant de Yarmouth (N. S.).
ANNIE D. goël angl., cap. d'Entremont,
avec planches et douvelles
pour MM. LEPROVOST, frères,

AVIS.

Les souscriptions comme Membres honoraires de la Société Musicale sont closes à partir du premier septembre.

Le President,
C.-V. LIORAT.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les pèlerinages à l'occasion du jubilé ont rapporté au pape 9,000,000 de francs.

Des moines d'un monastère situé dans l'intérieur du Kremlin de Moscou, ont dérobé des valeurs s'élevant à 3,000,000 de roubles; tous les coupables sont arrêtés.

Voilà des tégrammes qui donneraient matière à de longs commentaires pour un journal anti-clérical.

Notre silence est d'accord avec nos principes, nous respectons toutes les opinions en conservant nos préférences.

L'Autriche cherche à renouer des relations amicales avec la Russie au grand mécontentement de l'Allemagne.

Le Président Carnot serait gravement malade.

La Cour de cassation a infirmé les jugements prononcés contre Ferdinand et Charles de Lesseps, Eiffel, Cottu et Fontaine principaux directeurs de Panama.

Les dernières nouvelles d'Allemagne annoncent que les démocrates socialistes ont largement le dessus et qu'un second tour de scrutin sera nécessaire dans 200 districts.

Sur 215 élus 101 sont favorables au projet de loi militaire et 114 y sont opposés.

Le choléra prend de l'extension en France; la chaleur y est intense.

Les Français se sont emparés de l'île du golfe de Siam.

Le choléra sévit en France à Calais et à Alais.

La chaleur est intense en Angleterre. On souffre de la sécheresse en France. Des cas de choléra se sont déclarés dans la vallée du Rhône.

DERNIERE HEURE

Le concert annoncé plus haut pour jeudi soir ne pourra avoir lieu à cause de l'absence de crédit disponible permettant à l'administration d'assurer l'éclairage du Kiosque.

Néanmoins la Société Musicale toujours soucieuse d'être agréable à ses concitoyens et de se conformer au désir qui lui en a été exprimé par Monsieur le Gouverneur va faire ses efforts pour se procurer les ressources nécessaires au dit éclairage.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le Président de la Société Musicale s'est procuré l'éclairage nécessaire pour le premier concert du soir qui aura lieu comme nous l'avons annoncé plus haut, le 29 juin, fête patronale de la colonie.

Tout obstacle sont donc maintenant écartés.

L'Administrateur-Cérant, A. LEMOINE.

ANNONCES

Etude de M^e G. WINTREBERT, avocat agréé à Saint-Pierre rue de Sèze.

Liquidation judiciaire P.-C. Hacala.

VENTE

SUR BAISSE DE MISE A PRIX

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le mercredi 12 juillet, à 2 heures du soir en l'étude de M^e Eugène Salomon, notaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'un jugement rendu par le tribunal de première instance de la colonie, le 14 juin 1893 sur requête présentée par M^e Wintrebert, avocat-agréé, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de liquidateur de la liquidation judiciaire P. C. Hacala, armateur-voilier, demeurant à Saint-Pierre, a ordonné que la vente aurait lieu devant le notaire de la colonie commis à cet effet et a fixé la mise à prix de l'immeuble.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit, dépendant de la dite liquidation judiciaire.

DESIGNATION.

Une maison sise à Saint-Pierre, rue Truguet, bornée au nord par la propriété Laralde, au sud par Apezetchia, à l'est par la propriété Houduse et à l'ouest par la rue Truguet.

Mise à prix fixée par jugement du tribunal civil, ci 1,500 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de cet immeuble est déposé en l'étude de M^e Salomon, notaire, où toute personne peut en prendre connaissance.

Pour extrait:
L'avocat-agréé poursuivant,
G. WINTREBERT.

AVIS

Madame Charles Hacala, a l'honneur de rappeler aux intéressés que depuis le 10 février dernier elle exploite pour son compte l'ancien commerce de voilerie de P. C. Hacala.

Elle se recommande à l'ancienne clientèle de son prédecesseur qu'elle s'efforcera comme lui de satisfaire dans des conditions de promptitude et de prix déflant toute concurrence.

M^e Georges Wintrebert, avocat, informe les intéressés qu'avant son départ de la colonie, le docteur Bahier lui a laissé pleins pouvoirs pour faire tous recouvrements et répondre à toutes demandes.

Lelandais, coiffeur, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et les habitants de la colonie, qu'à partir de lundi prochain, son salon de coiffure sera transféré Quai La Roncière, dans le pavillon de M. Mazier.

Il prie sa clientèle de vouloir bien, comme par le passé, l'honorer de sa confiance.

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.